

Arrêté du 31 octobre 2007 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2002 fixant les montants de l'indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires des conducteurs automobiles et chefs de garage

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	21/08/2008
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	BCFF0767209A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019342064

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française et prend effet au jour de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 20 août 2007[...]

[...]publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, Vu le décret n°[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, Vu le décret n° 2002-1247 du 4 octobre 2002 modifié par le décret n° 2007-1248 du 20 août 2007 relatif à l'indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires attribuée aux conducteurs automobiles et chefs de garage ; Vu l'arrêté du 4 octobre 2002, modifié par l'arrêté du 20 août 2007, fixant les montants de l'indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires attribuée aux conducteurs automobiles et chefs de garage, Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE BCFF0767209A du 21 août 2008, « Arrêté du 31 octobre 2007 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2002 fixant les montants de l'indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires des conducteurs automobiles et chefs de garage ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019342064> (consulté le 29 août 2026).